

Vous êtes clients Box La Poste Mobile

La Poste Mobile vous accompagne pour le déménagement de votre ligne



1



### Je déclare MON DÉMÉNAGEMENT auprès de La Poste Mobile

- En contactant le Service Client :  
au 0 970 808 660<sup>(1)</sup> : du lundi au samedi de 8h à 20h
- Depuis mon Espace Client<sup>(2)</sup>
- En me rendant dans un bureau de poste

2



### Je suis l'avancement de ma demande en me rendant SUR MON ESPACE SUIVI DE COMMANDE<sup>(2)</sup>.

3



### Je bénéficie DE TOUS LES SERVICES DE LA BOX LA POSTE MOBILE à compter de sa mise en service dans mon nouveau logement.



3 à 4 semaines avant mon déménagement

#### Je dois disposer :

- De l'adresse de mon futur logement et de ma date d'emménagement.
- Du n° de téléphone fixe et du nom de famille de l'ancien occupant de mon futur logement.
- De la référence de ma ligne Box La Poste Mobile (par exemple : le n° de contrat ou le n° de téléphone fixe).
- D'une adresse électronique valide différente de celle utilisée pour ma Box actuelle.

1 à 2 semaines avant mon déménagement

#### Je prépare la mise en service de la ligne dans mon nouveau logement

- Je réceptionne ma nouvelle box et ses équipements pour mon nouveau logement.
- Je reçois par courriel le bon de retour pour renvoyer gratuitement les anciens équipements Box sous un délai d'un mois.
- Pour les offres Très Haut Débit, je suis à mon domicile pour le rendez-vous avec le technicien et je prévois d'être disponible 2 heures à partir de son arrivée.


Dans les jours suivant mon emménagement

#### Si mon offre comprend un service TV, je me rends sur l'interface TV de la Box pour découvrir les services et les options TV qui me sont proposés

le +

Vous êtes client d'un forfait mobile  
La Poste Mobile :

**60 Go<sup>(3)</sup>** sont gratuitement crédités sur votre forfait mobile sous 24 heures suite à la déclaration de votre déménagement auprès du Service Client de La Poste Mobile et à la souscription d'une nouvelle offre Box La Poste Mobile. Vous pouvez dès lors utiliser votre mobile comme boîtier internet et continuer à surfer sur internet.

 Un conseiller m'accompagne pour souscrire l'offre La Poste Mobile la plus adaptée et éligible pour mon nouveau logement et fixer un rendez-vous avec le technicien dans le cadre des offres Très Haut Débit afin de raccorder mon nouveau logement.



J'ai la possibilité de modifier mon rendez-vous avec le technicien pour le Très Haut Débit jusqu'à 72 heures avant celui-ci.

Les offres Box sont des offres de La Poste Mobile soumises à conditions, réservées aux particuliers, valables en France métropolitaine et pour un usage privé. Sous réserves d'éligibilité, de compatibilité de vos matériels et de raccordement pour le Très Haut Débit. Voir détail des offres sur [www.lapostemobile.fr](http://www.lapostemobile.fr) (coût d'une connexion internet).

(1) Prix d'une communication locale en France métropolitaine depuis un poste fixe, service ouvert du lundi au samedi de 8h à 20h et fermé le 01/01. (2) Accessibles sur [www.lapostemobile.fr](http://www.lapostemobile.fr) (coût d'une connexion internet). (3) Tout client titulaire d'une offre Box La Poste Mobile qui (i) demande un changement d'offre impliquant un changement d'accès internet (ex : ADSL vers THD) ou (ii) déclare son déménagement, et souscrit concomitamment une nouvelle Box La Poste Mobile, voit son forfait mobile La Poste Mobile crédité de 60Go sous 24 heures. Les 60Go sont portés au crédit d'une seule ligne mobile et sont utilisables jusqu'à la prochaine date de facturation du forfait mobile. Les gigas non utilisés sur la période sont perdus. Le boîtier 4G est disponible dans les bureaux de poste proposant l'offre, dans la limite des stocks disponibles et soumis à un dépôt de garantie de 50€. Les gigas non utilisés sur la période sont perdus. Si l'incident perdurait, le Client doit contacter le Service Client. La Poste TELECOM - 855 av. Roger Salengro - 92370 Chaville - SAS au capital de 166 000 000 € - RCS Nanterre n° 525 254 736 - TVA intracommunautaire FR 935 252 547 36 - Document non contractuel.



Juillet 2019